

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF)

Secteur : Culture et Condition féminine
Palier : Provincial avec bureau régional

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec

100, rue Laviolette, bureau 315

Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9

Téléphone : 819 371-6001

Télécopieur : 819 371-6984

drmcq@mcccf.gouv.qc.ca

www.mcccf.gouv.qc.ca

www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=454

MISSION, RÔLE ET MANDAT:

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), appuyé par un réseau de quatorze sociétés d'État et d'organismes publics relevant de la ministre, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger. Il voit également à la coordination de l'application de la politique culturelle gouvernementale.

Par ailleurs, il a aussi pour mission de favoriser la contribution sociale, civique, économique et professionnelle des femmes au développement du Québec ainsi que de promouvoir les droits des femmes et l'égalité effective entre les femmes et les hommes au Québec et à l'étranger.

Le MCCCF entend être le catalyseur d'une culture dynamique, majoritairement francophone, inclusive, ouverte sur le monde qui prend en compte les principes de développement durable à laquelle participent les citoyennes et les citoyens de l'ensemble des régions du Québec. De même, le Ministère entend valoriser l'emploi d'une langue française de qualité et susciter l'émergence d'une véritable culture de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le MCCCF est constitué de trois grands secteurs, soit le secteur des politiques, du patrimoine, de la muséologie et des communications, le secteur de l'action territoriale (regroupe les directions régionales) et le secteur de la condition féminine.

Rôle du MCCCF en matière de condition féminine

Si tous les ministères et organismes du gouvernement partagent la responsabilité d'agir pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, le MCCCF assume la coordination des interventions gouvernementales dans ce secteur, afin d'en assurer la cohérence. À l'étranger comme sur la scène canadienne, le MCCCF représente le gouvernement dans ce domaine. Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) soutient le MCCCF dans ses responsabilités en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Mission du Secrétariat à la condition féminine (SCF)

La mission du Secrétariat à la condition féminine consiste à soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes. À cette fin :

- il fournit l'expertise professionnelle et le soutien administratif nécessaires à la réalisation du mandat du MCCCCF ;
- il coordonne et assure le suivi des actions gouvernementales en matière d'égalité des sexes et assume la responsabilité de l'application de certaines mesures ;
- il entretient des liens avec les groupes de femmes et le milieu de la recherche universitaire pour bien saisir les réalités, les préoccupations et les aspirations des Québécoises ;
- il conseille le gouvernement pour assurer le rayonnement du Québec sur les scènes intergouvernementales canadiennes et internationales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- il produit des analyses, recherche des solutions novatrices et joint ses efforts à ceux de nombreux groupes de travail pour que le Québec demeure progressiste en cette matière.

La politique gouvernementale intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* et le plan d'action 2007-2010 qui en découle se déploient en région. Ainsi, le SCF pose différentes actions afin que l'égalité entre les femmes et les hommes devienne une réalité dans toutes les régions administratives du Québec.

Mandats de la Direction régionale du MCCCCF

La direction régionale représente le MCCCCF sur le territoire. À ce titre, elle est responsable de l'établissement et du maintien des relations ministérielles avec la clientèle et les partenaires du Ministère dans la région. Plus spécifiquement, la direction régionale :

- Élabore et met en œuvre des stratégies et des actions de partenariat (ententes de développement culturel, ententes spécifiques en matière de culture et en matière d'égalité, ententes avec les autochtones), notamment avec la Conférence administrative régionale (CAR), la Conférence régionale des élus (CRÉCQ), le Conseil de développement culturel du Centre-du-Québec (CDCCQ), les municipalités locales, les MRC, les commissions scolaires, les associations touristiques régionales, dans une perspective de complémentarité de l'action territoriale.
- Gère divers programmes régionalisés du Ministère, notamment dans les secteurs de la muséologie, des bibliothèques, de la formation des jeunes et de la concertation régionale et locale.
- Administre la *Loi sur les biens culturels* en collaboration avec la Direction du patrimoine et de la muséologie du Ministère.
- Offre une expertise-conseil aux unités administratives du Ministère, aux municipalités, aux autres ministères, aux propriétaires de biens culturels, etc.

CONSTITUTION LÉGALE : Gouvernementale

COMPOSITION ADMINISTRATIVE : S.O.

MEMBERSHIP : S.O.